



LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

**RAPPORT SUR
L'ÉNONCÉ DE PRIORITÉS
POUR
L'EXERCICE 2006-2007**

Juillet 2007

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a énuméré cinq objectifs dans son Énoncé de priorités (EP) de 2006-2007. L'objectif principal de l'Énoncé de priorités était de communiquer l'ensemble de priorités et de projets précis qu'aborderait la CVMO au cours de l'exercice 2006-2007 dans le but d'atteindre chacun des objectifs. Nous avons relevé une série d'initiatives, dont certaines pluriannuelles, à l'égard de chacun de ces objectifs.

Dans le présent rapport d'étape sur l'Énoncé de priorités, nous présentons un résumé des réalisations et des points saillants pour chaque objectif. À la suite de chaque résumé, nous présentons un tableau qui expose en détail les réalisations et la situation actuelle relatives à chacune des priorités de 2006-2007.

Objectif 1 : Assurer une application de la loi équitable et vigoureuse en temps opportun

Dans le cadre de nos activités d'application de la loi, nous traiterons tous les participants au marché avec respect et intégrité et ferons preuve de constance dans notre démarche et sur le plan des sanctions. L'application vigoureuse de la loi en temps opportun est essentielle pour protéger les investisseurs, décourager les comportements indésirables et, le cas échéant, expulser de nos marchés financiers les participants qui ne se conforment pas aux lois sur les valeurs mobilières. Nous :

- 1. améliorerons l'efficacité de nos efforts d'application de la loi en réduisant les échéances pour la finalisation des enquêtes et en avançant les procédures réglementaires;**
- 2. améliorerons la transparence en communiquant de manière plus opportune et efficace les mesures d'application de la loi lorsque cela sera justifié;**
- 3. déploierons des ressources supplémentaires en matière de conformité et d'application de la loi et optimiserons la coordination interne entre les directions de la CVMO afin de déceler proactivement et de réduire les comportements illégaux sur le marché pour ainsi prévenir les préjudices causés aux investisseurs;**
- 4. contribuerons à l'application efficace de la loi grâce à une meilleure coordination avec les autres organismes d'exécution de la loi, en collaborant notamment avec la GRC au sein des équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés (EIALM), qui ont pour mandat de s'occuper des principales fraudes perpétrées dans les marchés financiers et des crimes relatifs au marché. Nous continuerons de renforcer les relations que nous entretenons avec les organismes d'autoréglementation (OAR) et les organismes de réglementation internationaux, surtout le Securities and Exchange Commission des États-Unis. De plus, nous chercherons à rehausser la collaboration avec les autorités responsables du droit criminel, y compris le bureau provincial du procureur général, afin de signaler plus de cas devant faire l'objet de poursuites en justice;**

- 5. élaborerons et mettrons en place des outils technologiques en vue d'améliorer l'efficience et l'efficacité de nos efforts d'application de la loi, en augmentant par exemple notre capacité d'accéder aux données des courtiers et des marchés afin d'améliorer la qualité et l'efficience du contrôle réglementaire et de la surveillance des opérations et des données sur les marchés.**

Réalisations et points saillants

Les ressources en personnel de la Direction de l'application de la loi ont connu une augmentation de 7 % en 2006-2007 et seront de nouveau augmentées en 2007-2008 pour assurer l'efficacité des activités proactives d'application de la loi et prendre en charge l'accroissement du volume de travail. En 2006-2007, nous avons amélioré l'efficacité de nos efforts d'application de la loi en réduisant les délais de plusieurs façons. Nous avons dépassé les objectifs visés dans deux de nos groupes d'application de la loi, soit la surveillance et l'évaluation des cas. La surveillance s'occupe des cas d'opérations irrégulières et l'évaluation des cas, d'une variété de questions, dont les placements illégaux, les problèmes de divulgation et les irrégularités financières et comptables. Notre équipe de surveillance a transféré ou conclu 88 % de ses dossiers dans un délai de trois mois pour ainsi dépasser sa norme de service, établie à 80 %. L'équipe d'évaluation des cas a réussi à transférer ou à conclure 83 % de ses dossiers dans un délai de quatre mois pour ainsi dépasser sa norme de service, établie à 80 %.

L'unité du contentieux de la Direction de l'application de la loi a atteint son objectif d'entamer 80 % des instances dans un délai de trois mois, alors que l'équipe des enquêtes n'a pas réussi à atteindre son objectif de traiter 75 % de ses cas dans un délai de neuf mois (elle a atteint un taux de 62 %). Aucun dossier n'a été ouvert dans un délai de plus de deux ans.

Nous avons communiqué les résultats des mesures d'application de la loi et les décisions par voie de communiqués réguliers. Nous avons suivi des processus uniformes pour la communication de toutes les instances entendues par la Commission.

En 2006-2007, 485 dossiers d'application de la loi ont été ouverts et 426 ont été fermés, ce qui représente une augmentation de 12 % du nombre de dossiers. Pour pallier l'augmentation de la charge de travail et sa complexité, la Direction de l'application de la loi a créé un comité actif chargé de la formation et a cherché à recruter du personnel possédant déjà des compétences et de l'expérience dans le domaine de l'application de la loi. La Direction de l'analyse économique, des stratégies et de la planification de projets (DAESPP) a été créée en 2006-2007. Elle partage avec notre groupe de la surveillance son expertise en matière de gestion et d'analyse de données. La DAESPP a aidé la Direction de l'application de la loi à analyser des cas récents et à appliquer les résultats de ces analyses à l'évaluation des cas à venir.

La Direction de l'application de la loi a offert beaucoup de soutien et d'aide aux autres directions de la CVMO ainsi qu'à d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger. Au cours de l'exercice 2006-2007, ce soutien a représenté l'équivalent de près de cinq membres du personnel responsable de l'application de la loi travaillant à temps plein.

La collaboration avec divers organismes externes, les OAR, les corps de police et les organismes de réglementation internationaux est un élément clé de l'application efficace de la loi en temps opportun. La fraude et autres activités criminelles ne s'arrêtent pas aux frontières provinciales ou nationales. La Commission a continué de fournir du personnel à la GRC pour ses EIALM. De même, la GRC a délégué deux membres de son personnel à l'unité d'enquête conjointe sur les valeurs mobilières (UECVM), qui se compose également de membres du personnel de la CVMO et de l'ACCOVAM et a ses bureaux dans les locaux de la CVMO. Son rôle est de détecter et de décourager toute activité criminelle sur les marchés financiers. En outre, nous coprésidons le Groupe de travail sur l'application de la loi en matière de valeurs mobilières. Ce groupe de travail a été créé par les ministères de la justice fédéral, provinciaux et territoriaux dans le but d'améliorer l'application de la loi dans tous les territoires de compétence canadienne. Le groupe se compose de représentants du ministère fédéral de la Justice/Service des poursuites pénales du Canada, du Bureau du procureur général provincial, des ACVM et des corps de police. Un rapport devrait être remis aux ministres à l'automne 2007.

Au cours de l'exercice 2006-2007, la CVMO a partagé de l'information à plus de 15 000 reprises avec d'autres organismes de réglementation canadiens, des corps de police et des organismes de réglementation internationaux. Cela comprend l'aide que nous avons apportée à plus de 50 enquêtes menées aux États-Unis par la Securities and Exchange Commission (SEC).

Nous nous engageons toujours à améliorer nos activités d'application de la loi et à tirer profit de la technologie de manière rentable chaque fois que cela est possible. Au cours de l'année, nous avons commencé à mettre en place des technologies améliorées en vue d'aider la Direction de l'application de la loi à analyser les cas et à contrôler les documents électroniques et papier. La mise en œuvre se poursuivra en 2007-2008.

Objectif 1. Assurer une application de la loi équitable et vigoureuse en temps opportun.

Initiatives précises à l'appui de cet objectif :

Initiatives précises à l'appui de cet objectif :	État	Commentaires
1. Prendre des dispositions en vue de définir et d'évaluer les exigences et les processus relatifs à la piste de vérification électronique. Nous lancerons une demande de propositions (DDP) en vue de la création d'un mécanisme assurant la transmission et le suivi des demandes de données effectuées par les organismes de réglementation auprès des courtiers. Les réponses seront étudiées et, si on décide de procéder, nous entreprendrons la mise au point de ce mécanisme en vue d'effectuer des essais.	Une DDP a été lancée et les réponses, examinées. L'étude des résultats est en cours.	Une décision concernant les prochaines étapes sera prise à la suite de l'étude des résultats.
2. Prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire en sorte que nos efforts d'application de la loi soient – et soient perçus comme – les plus robustes et efficaces possible. Au cours de l'exercice 2006-2007, nous procéderons à un examen complet axé sur l'amélioration de nos capacités, de nos stratégies et de nos initiatives d'application de la loi afin de nous assurer que :	Un examen complet des activités de la Direction de l'application de la loi a été effectué.	Les plans de mise en application des principales conclusions de l'examen de la Direction de l'application de la loi figurent dans le plan d'activités et le budget de 2007-2008. L'ajout de nouvelles ressources destinées à diverses fonctions d'application de la loi, l'augmentation du nombre de

- nous effectuons une sélection stratégique des cas qui donneront lieu à des enquêtes et à des poursuites;
- les activités et les processus d'application de la loi sont efficaces et équitables;
- il existe un processus efficace et équitable permettant de déceler les cas d'application de la loi dans le cadre de toutes les fonctions de conformité de la CVMO et de prendre les mesures qui s'imposent;
- nous disposons de personnel qualifié dans tous les domaines de l'application de la loi.

3. Sensibiliser davantage le public à l'égard de la prévention et de la détection de la fraude grâce à des partenariats d'action directe dans la collectivité, à des campagnes proactives dans les médias et au site Web du Fonds pour l'éducation des investisseurs. Nous assurerons une communication active par l'entremise de salons et d'événements destinés aux consommateurs afin d'atteindre les objectifs suivants :

- accroître de 30 % les données relatives à l'auditoire potentiel et réel à la distribution;
- accroître de 25 % le nombre d'appels ou de visites du site Web relatifs aux principaux messages pertinents (y compris la prévention de la fraude);
- les recherches concernant l'auditoire, réalisées à l'aide de courriels ou d'appels téléphoniques de suivi, portent à croire que les membres de l'auditoire ont retenu 70 % des messages clés pertinents après l'événement;
- accroître de 10 % dans l'ensemble le nombre d'impressions médiatiques proactives non payées mettant en évidence les communications avec les investisseurs (Alertes) sur les lecteurs/visiteurs/auditeurs, dont la valeur publicitaire équivaut au moins 250 000 \$.

La mise en œuvre est en cours.

Terminé

cas analysés et la création d'une Section des enquêtes sur la vente sous pression sont des étapes importantes de cette initiative.

La campagne « *Vérifiez avant d'investir* » était un élément important de cette initiative. Les documents publiés dans le cadre de la campagne encouragent les investisseurs à bien faire leurs recherches et à porter attention aux « alertes » à la fraude. Les messages principaux sont notamment : Sachez ce que vous voulez faire avec vos investissements; Sachez avec qui vous faites affaire; Sachez dans quoi vous investissez et Sachez où obtenir de l'aide.

- L'action directe potentielle auprès du public a augmenté de 41 % et les contacts en personne ont progressé de 19 %.
- Le nombre de visites de la section « Renseignements pour les consommateurs » de notre site Web a connu une augmentation de 49 % par rapport à l'an dernier.
- Les enquêtes de suivi indiquent que le taux de rétention des messages de la campagne « Vérifiez avant d'investir » est de 71 %.
- La couverture médiatique proactive non payée des messages et des événements destinés aux investisseurs a triplé par rapport à l'année précédente.

Objectif 2 : Prendre des mesures afin de mieux comprendre les besoins des investisseurs particuliers et y répondre.

Nous nous efforcerons de mieux comprendre les préoccupations et les priorités des investisseurs particuliers et de mieux répondre à leurs besoins. Nous :

1. amènerons les investisseurs particuliers à participer au processus de réglementation en sollicitant leurs commentaires à l'occasion de consultations et d'activités d'éducation;

2. continuerons à offrir aux investisseurs particuliers des outils, du matériel didactique et des renseignements appropriés leur permettant de prendre des décisions éclairées et de participer à leur protection contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses. Par exemple, nous examinerons les possibilités de sensibiliser davantage le public à l'égard des programmes et des services pertinents de la CVMO à l'aide d'outils comme le Fonds pour l'éducation des investisseurs et des campagnes média et de sensibilisation ciblées;

3. collaborerons avec d'autres organismes de réglementation et d'autoréglementation afin d'améliorer les relations entre les investisseurs et les professionnels du secteur des services financiers en procédant, entre autres, à la divulgation claire, concise et efficace de renseignements. Nous encouragerons activement le secteur des valeurs mobilières à continuer d'élever ses normes et sa transparence en matière de conduite, de services et de conseils dans le cadre de ses interactions avec les investisseurs particuliers;

4. mettrons davantage l'accent sur nos efforts de réglementation visant à déterminer les meilleurs moyens de protéger les investisseurs contre les produits et les conseils financiers inappropriés;

5. collaborerons avec le gouvernement en vue d'améliorer l'accès des investisseurs à des moyens de restitution rapides et abordables en sensibilisant davantage les investisseurs aux processus existants de règlement des plaintes et de restitution, comme ceux qu'offre l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI).

Réalisations et points saillants

En 2006-2007, notre principale campagne de sensibilisation s'intitulait « Vérifiez avant d'investir ». Le message éducatif communiqué aux investisseurs actuels et potentiels était de chercher à obtenir certains renseignements clés avant de décider d'investir. Ce message important a été transmis au public par l'entremise d'un site web (www.checkbeforeyouinvest.ca), de diverses initiatives publicitaires et d'autres initiatives médiatiques. Afin que son impact soit optimisé, la campagne s'est déroulée au cours du mois de l'éducation des investisseurs (octobre 2006) et de la saison des REER de 2007 (janvier et février 2007).

En 2006-2007, nous avons continué à nous pencher sur les moyens d'améliorer notre compréhension des besoins des investisseurs particuliers. Le Comité consultatif des investisseurs (CCI) est l'un de nos 13 comités consultatifs externes. Il a rencontré les membres de la haute direction de la CVMO à cinq reprises en 2006-2007 afin de présenter son point de vue sur des points d'intérêt pour les investisseurs particuliers.

Nous consultons régulièrement et fréquemment le public et les membres du secteur lorsque de nouvelles politiques et règles sont élaborées. Nous encourageons toutes les parties intéressées à présenter leurs commentaires concernant les politiques et les règles proposées. Aussi, nous consultons régulièrement, par l'entremise de nos 13 comités consultatifs, les participants au marché, les investisseurs et autres intervenants au sujet d'enjeux importants relatifs à la réglementation.

Pour donner suite à l'assemblée des investisseurs tenue en 2005, on a publié en juillet 2006 un rapport faisant état des progrès réalisés relativement aux enjeux importants qui avaient été soulevés lors de cette rencontre, dont la communication, la consultation, la sensibilisation et l'information fournie aux investisseurs particuliers. Nous avons poursuivi notre travail sur ces questions cette année. Un autre forum des investisseurs est prévu en octobre 2007.

Le personnel de l'InfoCentre de la CVMO a en outre reçu une formation sur les messages clés de la campagne « Vérifiez avant d'investir ». En plus de traiter les demandes de renseignements du public, des personnes et compagnies inscrites et des émetteurs (32 768 demandes reçues par courriel et par téléphone en 2006-2007), le personnel de l'InfoCentre proposait également à tout client qui en faisait la demande de vérifier l'inscription d'un conseiller et de répondre aux questions concernant des produits de placement potentiels. L'amélioration de la liste des personnes et compagnies inscrites a facilité la vérification de ces renseignements par les investisseurs. Notre personnel indique également au public les endroits où il peut obtenir de l'aide relativement à des préoccupations précises en lui fournissant notamment des renseignements concernant les possibilités de recours dont il peut disposer. Par contre, notre personnel ne propose pas de conseillers, ne recommande pas de placements ou n'offre pas de conseils.

Notre site Web a beaucoup été consulté en 2006-2007, le nombre de visites se chiffrant à plus de 1 150 000. Une page Web intitulée « Comment reconnaître les escroqueries et les fraudes » a été ajoutée à notre site Web dans le but d'aider le public à comprendre et à trouver la documentation relative aux bulletins L'Investisseur vigilant et aux alertes. Nous avons aussi annoncé notre intention de créer, dans la prochaine année, une Section des enquêtes sur la vente sous pression au sein de la Direction de l'application de la loi afin de protéger davantage le public investisseur contre les escroqueries puisque ces dernières sont de plus en plus sophistiquées et représentent une source d'activité criminelle ayant une grande portée.

La communication avec le public et les investisseurs comprenait aussi un programme de sensibilisation des investisseurs dans le cadre duquel des représentants du personnel ont visité 41 collectivités de l'Ontario au cours de l'exercice financier et ont eu un contact direct avec plus de 18 000 investisseurs particuliers. L'éducation et la sensibilisation du public sont d'importants moyens de prévenir et de déceler les inconduites. Toutes nos initiatives de sensibilisation et de communication ont comme premier objectif d'aider les investisseurs à apprendre comment se protéger en prenant les bonnes décisions et en sachant reconnaître les placements douteux et obtenir des mesures de rectification.

Nous collaborons avec l'ACCOVAM, l'ACCFM et l'OSBI en vue de sensibiliser davantage les investisseurs à l'égard des mécanismes existants de règlement des plaintes et de restitution et de leur offrir un meilleur accès à ceux-ci. Plus précisément, les efforts de collaboration d'un comité de travail mixte composé de cadres supérieurs et de dirigeants des quatre organismes, créé après l'Assemblée des investisseurs de 2005, a donné lieu à

des mesures visant l'amélioration du traitement des plaintes et de la communication concernant ce dernier. Ces mesures :

- procurent davantage d'aide et de continuité aux investisseurs qui communiquent avec les quatre organismes participants, y compris de l'aide permettant de s'orienter dans le système de traitement des plaintes;
- offrent aux investisseurs des communications concernant le traitement des plaintes qui sont faciles à comprendre et uniformes dans les quatre organismes.

Objectif 2. Prendre des mesures afin de mieux comprendre les besoins des investisseurs particuliers et y répondre.

Initiatives précises à l'appui l'atteinte de cet objectif :

1. Multiplier les consultations auprès des investisseurs particuliers par l'entremise du nouveau Comité consultatif des investisseurs (CCI) en vue de mieux comprendre les besoins et les préoccupations des investisseurs. Un sondage mené auprès du président et des membres du CCI à la fin de l'exercice permettra de :
 - vérifier si le soutien et l'aide que nous avons offerts au CCI étaient appropriés et efficaces;
 - connaître le point de vue du président et des membres du CCI concernant les occasions d'améliorer les activités du CCI et leurs recommandations pour l'avenir, afin que nous puissions étudier des réponses possibles à leurs recommandations.
2. Contribuer à aider les investisseurs à parfaire leur compréhension du processus de traitement des plaintes dans le cadre du régime de réglementation des valeurs mobilières. Nous prendrons des mesures en vue de :
 - répondre rapidement aux plaintes formulées par écrit, ce critère étant évalué selon les délais observés à l'InfoCentre. Notre objectif sera de répondre à 80 % de ces plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables, sans que notre moyenne générale ne dépasse 45 jours;

État

En cours.

Les initiatives ont été menées à terme.

Commentaires

Le CCI a tenu cinq rencontres en 2006-2007. Puisqu'il s'agit d'un nouveau comité, les discussions portant sur les activités du CCI sont toujours en cours. Les dirigeants de la CVMO ont assisté à toutes les rencontres et ont reçu des commentaires concernant les enjeux importants qui touchent les investisseurs. Notre personnel et des représentants des OAR étaient présents à bon nombre de rencontres dans le but d'obtenir des commentaires et d'informer le CCI des principales initiatives comme le projet relatif à la divulgation aux points de vente d'information sur les fonds mutuels et les fonds distincts et le Projet de réforme du régime d'inscription. Le Comité a accepté de donner des conseils, en 2007-2008, dans trois domaines importants : la relation client-conseiller, le processus de traitement des plaintes et la divulgation. Nous avons effectué un sondage verbal afin de déterminer si le soutien et l'aide que nous avons offerts au CCI étaient efficaces. Les processus de dépôt des plaintes ont été simplifiés et rationalisés. La fermeture d'un dossier de plainte a pris en moyenne 19 jours, ce qui dépasse amplement notre objectif fixé à moins de 45 jours. De ces dossiers, 60 % ont été traités dans un délai de 20 jours, ce qui est inférieur à l'objectif, mais attribuable à la complexité grandissante des dossiers et à l'amélioration de la qualité et de la rigueur.

- réviser les documents en ligne et imprimés de la CVMO qui portent sur le processus de dépôt des plaintes, y compris les plaintes déposées auprès des OAR et de l'ombudsman des services bancaires, afin d'en rehausser la lisibilité et la convivialité pour les investisseurs particuliers, ce critère étant évalué dans le cadre d'examens effectués par des groupes de discussion du CCI.

3. Moderniser le régime de bourses d'études, ce qui comprend l'amélioration de la divulgation aux points de vente. Notre objectif principal sera de publier aux fins de premiers commentaires un règlement (Règlement 46-102) qui exigera la divulgation compréhensible et uniforme des régimes de bourses d'études auprès des investisseurs et la présentation équitable de renseignements sur les rendements et qui mettra à jour les restrictions et les pratiques en matière de placement.

En cours.

4. Moderniser le régime d'information aux points de vente relativement aux fonds mutuels et aux fonds distincts. Notre objectif principal sera de publier aux fins de premiers commentaires un règlement qui exigera une divulgation plus claire et plus compréhensible des frais d'acquisition de produits à l'intention des investisseurs désireux d'acquérir des fonds mutuels, qui mettra en place des droits de « réflexion » plus efficaces et qui aura pour effet d'améliorer l'harmonisation de la réglementation du régime d'information aux points de vente relativement aux fonds mutuels et aux fonds distincts.

En cours.

5. Mettre en place une réponse réglementaire appropriée aux résultats de l'examen des fonds mutuels afin d'accroître la confiance des investisseurs envers le secteur des fonds d'investissement. Notre objectif principal sera de publier à des fins de premiers commentaires un règlement (Règlement 81-108) qui obligera les gestionnaires de fonds d'investissement à mettre en place un programme de conformité approprié et de fournir des lignes directrices quant à l'évaluation du prix à la juste valeur.

Le Règlement 81-108 *sur les programmes de conformité pour les fonds d'investissement* ne verra pas le jour. L'initiative a été divisée et répartie entre trois autres projets. Des progrès ont été réalisés dans le cadre de ces trois projets.

Une édition révisée de la brochure portant sur les plaintes a été publiée au deuxième trimestre de 2006-2007. La section de notre site Web qui porte sur les plaintes a été mise à jour. Le personnel chargé de répondre aux demandes de renseignements a reçu une formation lui permettant d'offrir de l'aide plus complète et de meilleure qualité.

Plusieurs réunions ont été tenues dans le but de permettre aux intervenants de présenter leurs commentaires et de participer à des discussions et à des consultations. Un document cadre faisant usage des principes de « langage clair » a été préparé pour le nouveau régime d'information aux points de vente. Le document a été publié le 15 juin 2007 pour une période de commentaires de 120 jours.

Les modifications proposées au Règlement 81-101, y compris les propositions concernant la divulgation des opérations à court terme, ont été publiées à des fins de commentaires en même temps que le Règlement 41-101 *sur les prospectus provisoires complets*, en décembre 2006.

Le programme de conformité a été intégré à la proposition relative à l'inscription des gestionnaires de fonds, qui a été publiée en février 2007.

Les lignes directrices relatives à la juste valeur seront jointes au Règlement 81-106 et seront publiées à des fins de commentaires en juin 2007.

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de réglementation des valeurs mobilières harmonisé, simplifié et renforcé au Canada.

Nous collaborerons avec le gouvernement de l'Ontario, d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières et des participants au marché en vue de renforcer le système canadien de réglementation des valeurs mobilières et :

- 1. nous nous efforcerons d'harmoniser, de rationaliser et de moderniser davantage les lois sur les valeurs mobilières et tenterons d'éliminer les exigences désuètes et redondantes afin d'alléger le fardeau réglementaire imposé aux participants au marché;**
- 2. nous tenterons d'améliorer l'efficacité des marchés financiers du Canada en prenant des mesures visant à renforcer le système de compensation et de règlement des valeurs mobilières.**

Réalisations et points saillants

Nous avons réalisé des progrès en vue de l'atteinte de cet objectif en collaborant avec des collègues du gouvernement de l'Ontario, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), divers OAR et des participants au marché dans le cadre d'une série de projets importants d'élaboration de politiques. Les principales initiatives d'harmonisation, de rationalisation et de modernisation comprenaient le Projet de réforme du régime d'inscription, la nouvelle règle proposée sur les prospectus provisoires complets, le nouveau régime proposé d'offres d'achat visant la mainmise et d'offres de l'émetteur et les nouvelles exigences proposées en matière de rémunération de la haute direction. Nous participons actuellement à 36 projets des ACVM (dont 23 en tant que chef de projet). Nous collaborons également avec le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier à la réalisation de 6 projets (dont quatre en tant que chef de projet).

Nous avons pris les mesures suivantes en vue d'accroître l'efficacité des marchés financiers du Canada en renforçant le système de compensation et de règlement des valeurs mobilières :

- mise en application du Règlement 24-101 *sur l'appariement et le règlement des opérations des institutions* (qui permet de traiter plus rapidement les opérations institutionnelles, ce qui rend le marché plus efficace et réduit le risque encouru par le système financier);
- modification de l'ordonnance de reconnaissance de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CCDVL);
- contribution à la mise en application de la *Loi sur le transfert des valeurs mobilières*.

Lors des discours qu'il a prononcés devant divers intervenants durant l'année, David Wilson, président de la CVMO, a souligné l'importance de l'harmonisation, de la simplification et du renforcement du cadre de réglementation des valeurs mobilières au Canada. M. Wilson a souligné que les ACVM ont réalisé des progrès dans ce domaine et continueront de progresser. Des publications de la CVMO, comme le Rapport annuel de 2006 et le bulletin externe *Perspectives*, ont également communiqué ce message général grâce à des références aux discours de M. Wilson et de comptes rendus portant sur d'autres initiatives connexes.

Objectif 3. Promouvoir un cadre de réglementation des valeurs mobilières harmonisé, simplifié et renforcé au Canada.

Initiatives précises à l'appui l'atteinte de cet objectif :	État	Commentaires
1. Viser l'harmonisation et la rationalisation des exigences locales, multilatérales et nationales en matière de prospectus en publiant à des fins de commentaires un règlement (Règlement 41-101) qui harmonise et rationalise les règles, les formulaires, les politiques et les avis locaux, multilatéraux et nationaux relatifs aux prospectus provisoires complets.	Terminé.	Une ébauche du Règlement 41-101 a été publiée à des fins de commentaires au troisième trimestre de 2006-2007. La période de commentaires a pris fin le 31 mars 2007. La publication d'une version finale de la règle proposée est prévue en 2007-2008.
2. Accroître la confiance des investisseurs envers les fonds de couverture et autres produits semblables. Nous collaborerons avec les ACVM en vue de procéder à un examen des fonds de couverture et des produits semblables afin de relever les éléments préoccupants et de proposer des mesures réglementaires en réponse à ceux-ci.	En cours.	En janvier 2007, le personnel des ACVM a publié un avis concernant les fonds de couverture, fondé sur l'étude d'un échantillon de tels fonds. Au cours de l'étude, le personnel a déterminé que les billets à capital protégé (BCP) devaient faire l'objet d'un examen plus poussé puisque le rendement qu'offrent certains BCP est en fonction de celui des fonds de couverture. En juillet 2006, le personnel a publié un avis et une alerte relativement aux BCP. Le personnel consulte le ministère des Finances du Canada au sujet des règlements qu'il propose en vue d'imposer des exigences de divulgation et autres aux banques qui émettent des BCP.
3. Instituer un régime de gouvernance des fonds d'investissement. Au cours de 2006-2007, nous publierons une version finale du Règlement 81-107, qui exigera que tous les fonds d'investissement demandent à un comité d'examen indépendant d'étudier les questions de conflit d'intérêt.	Terminé.	Cette règle, dont la période de transition est d'un an, est entrée en vigueur le 1 ^{er} novembre 2006. Notre personnel a dirigé le groupe de travail des ACVM qui a publié un avis du personnel concernant les questions posées fréquemment.
4. Viser la modification de l'Instruction générale 41-201 <i>relative aux fiducies de revenu et autres placements indirects</i> afin de régler les problèmes qui surviennent depuis l'entrée en vigueur de la politique en 2004, y compris ceux qui sont	En cours.	Douze lettres de commentaires ont été reçues au quatrième trimestre de 2006-2007 en réponse aux modifications proposées à l'Instruction générale 41-201. Le comité des ACVM étudie actuellement les commentaires afin de

- | | | |
|---|-----------------------------|--|
| liés aux liquidités distribuables et à la divulgation d'autres renseignements de nature financière. | | déterminer si la modification de l'instruction est justifiée. |
| 5. Réévaluer les exigences en matière de divulgation de la rémunération de la haute direction. Nos principales interventions dans ce domaine seront d'analyser les questions soulevées par rapport à la divulgation de la rémunération de la haute direction et de publier à des fins de commentaires une proposition de réponse réglementaire. | Terminé. | L'analyse des coûts-avantages des modifications proposées est terminée. Le 29 mars 2007, nous avons publié à des fins de commentaires, en collaboration avec d'autres membres des ACVM, une proposition de nouveau formulaire 51- 102F6 <i>Déclaration sur la rémunération de la haute direction</i> . Il s'agit de la première révision importante des exigences de divulgation depuis 1994. La période de commentaires a pris fin le 30 juin 2007. |
| 6. Harmoniser le régime d'inscription dans le cadre du Projet de réforme du régime d'inscription des ACVM. Au cours de 2006-2007, nous élaborerons de nouvelles lois et règles qui rationaliseront et harmoniseront les exigences de manière à réduire les coûts de la réglementation pour les compagnies et les personnes inscrites. | Terminé.
Suivi en cours. | Le Règlement 31-103 <i>sur les obligations d'inscription</i> a été publié à des fins de commentaires. La période de commentaires a pris fin le 30 juin 2007. Le groupe de travail sur la réforme du régime d'inscription poursuit son travail sur des questions connexes. |

Objectif 4 : Tenter de réaliser l'intégration appropriée de la réglementation des marchés financiers nord-américains et internationaux.

Le secteur des valeurs mobilières fonctionne à l'intérieur d'un marché mondial dans lequel le capital traverse rapidement les frontières internationales. Nous nous efforcerons d'améliorer la capacité concurrentielle globale de nos marchés financiers en plus de favoriser la collaboration avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières et organismes de normalisation. Nous :

- 1. jouerons un rôle actif en collaborant avec les organismes internationaux de réglementation et les organismes de normalisation (p. ex., l'Organisation internationale des commissions de valeurs [OICV], le Council of Securities Regulators of the Americas [COSRA], la North American Securities Administrators Association [NASAA] et le Conseil des normes comptables internationales);**
- 2. favoriserons la coopération entre les territoires de compétence pour réduire les obstacles à la coordination des efforts d'enquête, du soutien à l'application de la loi et des outils législatifs d'application de la loi;**
- 3. chercherons à réduire au minimum les différences d'ordre réglementaire en nous assurant que nos politiques correspondent, lorsque cela s'avère approprié, aux normes internationales de réglementation pour les participants au**

marché canadien;

- 4. améliorerons la pertinence et la fiabilité des renseignements financiers qui sont mis à la disposition des investisseurs en prônant la convergence de normes élevées en matière de production de rapports financiers et de vérification ainsi que de l'infrastructure de soutien qui y est associée, y compris les mécanismes de surveillance indépendante des sociétés de vérification.**

Réalisations et points saillants

Nous participons aux programmes et aux initiatives de plusieurs organismes internationaux de réglementation. Nous appuyons et favorisons l'harmonisation non seulement au Canada, mais aussi parmi les organismes internationaux de réglementation des valeurs mobilières. Cette participation contribue à promouvoir, à l'échelle internationale, la confiance envers les marchés financiers et le système de réglementation de l'Ontario. Nous jouons un rôle actif au sein de l'OICV, du COSRA, de la NASAA et d'autres organismes internationaux de réglementation et de normalisation. L'une de nos directions, le Bureau des affaires canadiennes et internationales (BACI), est la première responsable de l'établissement et du maintien de relations avec les organismes internationaux de réglementation des valeurs mobilières et autres comme l'OICV, le COSRA et la NASAA et elle doit assurer que notre participation à l'échelle internationale vient compléter les objectifs, les priorités et le plan d'activités de la Commission. Les principales initiatives sur le plan international étaient notamment les suivantes :

- La réalisation d'une auto-évaluation écrite en réponse au questionnaire du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et la préparation à la visite du PESF, prévue à l'automne 2007. Le PESF est une initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale visant à relever les forces et les faiblesses du système financier d'un pays, y compris son secteur des valeurs mobilières;
- la codirection de la préparation d'un guide de référence relatif à la méthodologie de l'OICV et facilitation du premier atelier de formation des évaluateurs du secteur des valeurs mobilières du groupe de travail de mise en œuvre (GTMO) de l'OICV. La GTMO, qui relève directement du Comité exécutif de l'OICV, est chargée de l'examen et de la facilitation de la mise en œuvre des principes et de la méthodologie de l'OICV;
- la participation aux groupes de travail et aux cinq comités permanents de l'OICV. Les comités permanents travaillent à des projets liés aux initiatives en matière de politique qui sont déjà en cours à la Commission. En voici quelques exemples : point de vente, conflits en matière de souscription, normes internationales de production de rapports financiers et gouvernance des projets d'investissement collectifs. Grâce à la participation de notre personnel à ces divers comités permanents de l'OICV, nous avons contribué à l'élaboration, à l'échelle internationale, de pratiques exemplaires dans de nombreux domaines de la réglementation des valeurs mobilières et avons appliqué ces pratiques exemplaires à des initiatives canadiennes en matière de politique.

Objectif 4. Tenter de réaliser l'intégration appropriée de la réglementation des marchés financiers nord-américains et internationaux.

Initiatives précises à l'appui l'atteinte de cet objectif :

1. Appuyer les initiatives de l'OICV en matière d'intégration de la réglementation. Nous prendrons les mesures suivantes en vue d'atteindre cet objectif :

- participer aux initiatives de l'OICV se rapportant à l'élaboration de normes et de directives internationales relatives à des aspects cruciaux des fonds d'investissement, comme la gouvernance des fonds, les fonds de couverture, la répartition des titres et les opérations tardives;
- définir une méthode de réglementation de l'obligation qu'a un intermédiaire de gérer de manière appropriée les renseignements divulgués durant le placement de valeurs mobilières;
- se servir de moyens de communication comme les allocutions des membres de la direction et les publications de la CVMO pour appuyer et promouvoir des initiatives appropriées en matière d'intégration de la réglementation.

En cours

En cours

En cours

Commentaires

Nous sommes membres du Comité permanent 5 de l'OICV qui a publié un document sur la gouvernance des fonds et, à des fins de consultation et de commentaires, un document provisoire sur l'évaluation des fonds de couverture.

Nous sommes membres du Comité permanent 3 de l'OICV qui a publié un rapport de consultation à des fins de commentaires du public. Le rapport aborde le règlement des conflits d'intérêt pouvant survenir lorsque des intermédiaires du marché participent au placement de valeurs mobilières, surtout à la gestion du flux d'information.

L'importance et les bienfaits de notre participation aux initiatives de l'OICV ont été communiqués, tout au long de l'année, dans le cadre d'allocutions des membres de la direction et de publications de la CVMO, y compris le bulletin trimestriel externe *Perspectives*. David Wilson, président de la CVMO, a régulièrement parlé du rôle important que joue la collaboration entre les organismes internationaux de réglementation dans la lutte contre le crime économique. Il a aussi fait part des avantages de l'intégration, lorsque cela s'avère approprié, des pratiques exemplaires internationales aux initiatives de l'Ontario en matière de politiques.

2. publier une règle définitive qui établit des exigences appropriées en matière de production de rapports destinés au public relativement au contrôle interne des rapports financiers. La règle définitive favorisera l'amélioration des contrôles internes ainsi que celle de la qualité et de la fiabilité des états financiers.	En cours.	Le 30 mars 2007, la version révisée du Règlement 52-109 <i>sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs</i> a été publiée par tous les territoires de compétence membres des ACVM. La période de commentaires a pris fin le 28 juin 2007. Des allocutions ont été prévues dans le but de favoriser les discussions sur les propositions. Des forums publics ont également été prévus dans le but d'encourager les petits émetteurs et leurs conseillers à participer à ces discussions.
---	-----------	--

Objectif 5 : Appuyer et favoriser une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable

Nous nous attendons à ce que nos commissaires et nos employés respectent les normes de conduite et d'intégrité personnelle les plus élevées et traitent ouvertement et équitablement tous nos intervenants. Nous devons constamment faire progresser notre compétence et notre efficacité dans le domaine. Nous :

- 1. surveillerons et améliorerons continuellement l'efficience et l'efficacité de nos activités;**
- 2. ferons preuve de réceptivité et de souplesse en tant qu'organisme et traiterons tous les intervenants avec respect et équité;**
- 3. nous efforcerons d'attirer, de former et de motiver un personnel compétent et enthousiaste;**
- 4. utiliserons efficacement la technologie de l'information pour soutenir nos activités et optimiser notre interface électronique avec nos intervenants.**

Réalisations et points saillants

Nous nous servons de cartes de pointage équilibré pour évaluer toutes nos directions dans le but de gérer et d'améliorer nos activités. Le Conseil procède à l'examen trimestriel de ces évaluations. Nous faisons état de bon nombre de ces évaluations dans notre rapport annuel et dans le présent document.

La DAESPP procède à l'analyse des coûts-avantages ou en fait la gestion pour appuyer toutes les initiatives en matière de projets et de politiques. Ce processus nous permet de nous assurer que les coûts de la réglementation sont proportionnels à ses avantages.

Notre personnel est extrêmement qualifié et compétent. De nombreux membres du personnel sont titulaires de titres professionnels ou de compétences semblables et sont issus de toute une variété de milieux. Nous orientons notre recrutement de façon à améliorer et rehausser constamment nos effectifs. Des statistiques sur les niveaux de dotation, le roulement du personnel et la relève sont compilées continuellement et font l'objet de rapports trimestriels présentés au Comité des finances et de la vérification et au Conseil. La formation et le perfectionnement professionnel sont reconnus comme des moyens importants de faire progresser et de motiver le personnel.

La Commission s'engage également à demeurer à la fine pointe des nouvelles technologies et à en tirer parti dans tous les aspects de ses activités. Les avantages comprennent notamment : de meilleurs flux de travail, une meilleure communication avec les intervenants, des processus simplifiés et efficaces, une amélioration des pratiques de surveillance, de conformité et de divulgation et la capacité de mettre en place des pratiques exemplaires reconnues à l'échelle internationale. L'amélioration du contrôle des documents et du partage de l'information entre les directions et la mise en œuvre d'initiatives de gestion des connaissances ne représentent que quelques exemples des projets de nature technologique que nous avons entrepris en 2006-2007.

Objectif 5. Appuyer et favoriser une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.

Initiatives précises à l'appui l'atteinte de cet objectif :

Initiatives précises à l'appui l'atteinte de cet objectif :	État	Commentaires
1. Mener des sondages visant à obtenir des commentaires sur notre rendement et en rendre compte. Nous achèverons et évaluerons notre sondage biennal sur la satisfaction des intervenants effectué auprès des principaux intéressés : les émetteurs assujettis, les personnes et les compagnies inscrites, les utilisateurs des services de demande de renseignements et le grand public. Nous déterminerons les occasions d'amélioration dans les domaines où les intervenants n'accordent pas de notes positives au service qu'offre la CVMO à sa clientèle.	Terminé.	Notre sondage biennal auprès des intervenants a été réalisé et les résultats ont été communiqués au personnel et au grand public. Des groupes de discussion formés d'investisseurs ont été organisés et divers plans d'amélioration fondés sur les résultats du sondage et les commentaires des investisseurs ont préparés. La mise en œuvre de ces plans, y compris la révision des normes de service, est en cours.
2. Dans le cadre d'un projet pluriannuel de gestion des connaissances (GC), procéder à une vérification de l'information dans tout l'organisme afin d'évaluer la manière dont la CVMO crée l'information, la stocke et y accède dans le cadre de ses activités. Au cours de 2006-2007, nous procéderons à une vérification de l'information et préparerons un plan fondé sur les résultats de la vérification.	Terminé.	La vérification de la GC s'est achevée au deuxième trimestre de 2006-2007. Divers projets d'information ont été lancés au cours de l'année dans le but de soutenir la gestion de l'information et des connaissances.
3. Élaborer et mettre en œuvre un plan de relève en ressources humaines. Nous nous engageons à élaborer et à mettre en œuvre un plan de relève qui sera facile à maintenir à jour et qui assurera la continuité de la gestion du personnel et des flux de travail à la CVMO. Ce processus permettra de faire en sorte que le personnel soit formé et prêt à prendre la relève des cadres et des dirigeants supérieurs au besoin.	Achèvement prévu en 2007-2008.	Jusqu'à maintenant, la planification de la relève s'est faite au niveau des directions. Notre projet de planification stratégique en RH de 2007-2008 englobe une initiative complète de planification de la relève.

Commentaires sur les perspectives financières 2006-2007

Au 31 mars 2006, notre excédent initial réel était de 50 millions de dollars, ce qui a dépassé de 10,5 millions de dollars le montant attendu. Notre budget pour 2006-2007 prévoyait un déficit de 12,2 millions de dollars en 2007. L'excédent réel s'est chiffré à 1,8 million de dollars. Les revenus ont dépassé de 11 millions de dollars les prévisions budgétaires en raison principalement de l'activité des marchés financiers, qui ont donné lieu à des droits de participation supplémentaires (9 millions de dollars), et du fait que les revenus tirés des frais pour dépôt tardif (0,8 million de dollars) et les revenus de placement (0,9 million de dollars) aient été supérieurs aux prévisions. Les charges ont été inférieures aux prévisions aux chapitres de la rémunération du personnel, des charges locatives et de la formation (1,3 million de dollars) et à celui des services professionnels (0,7 million de dollars). En raison de ces deux facteurs, nous avons révisé nos prévisions qui prévoyaient un excédent cumulatif nul en mai 2009 pour le remplacer par un excédent cumulatif de 34,5 millions de dollars. Nous prévoyons actuellement remettre l'excédent accumulé aux participants au marché quand viendra le moment de réviser les droits pour le prochain cycle de trois ans. Ces questions sont abordées de façon plus approfondie dans la section « Rapport de gestion » du Rapport annuel de 2007, qui est accessible sur le site Web de la CVMQ.